

l'an dernier,—et je me rappelle que le représentant de Vancouver-Nord (M. Sinclair) n'était pas de mon avis,—que ce qu'il faut, ce ne sont pas des digues dans le bas du fleuve, mais des barrages dans les lacs et les eaux d'amont du système fluvial, surtout dans les lacs où, en établissant des barrages de quelques pieds de profondeur, on contient une quantité énorme d'eau en raison de la superficie lacustre. La construction d'un barrage relativement bas permet donc de régulariser une énorme quantité d'eau. D'autre part, au bas de la vallée où le fleuve atteint son cours intégral, il faut ou bien établir un barrage énorme, ce qui n'est pas possible, ou bien ériger des digues gigantesques qui, là encore, n'offrent pas toujours une garantie assurée contre les inondations.

On a mis en doute la valeur de la proposition que moi-même et d'autres formulions l'an dernier. Le ministre des Travaux publics (M. Fournier) lui-même n'était pas convaincu qu'elle fût la bonne. J'aimerais donner ici lecture de quelques extraits du rapport provisoire soumis par la commission d'aménagement de digues dans la vallée du Fraser, organisme constitué après les inondations de l'an dernier.

Je rappelle aux députés qu'il existe actuellement deux commissions: celle qui a été chargée de la réparation des digues dans la vallée du Fraser inférieur, où les inondations ont causé le plus de dégâts, et celle qui, nommée de concert avec la province, est chargée d'étudier tout le régime du Fraser, en vue de trouver les mesures d'ensemble à prendre pour prévenir les inondations. Je lirai maintenant un extrait du rapport de la Commission d'endiguement du Fraser. Ce rapport établit le bien-fondé de l'opinion émise et selon laquelle le meilleur moyen d'empêcher les inondations serait de maîtriser les eaux à leur source. Les extraits dont je donnerai lecture sont tirés des pages 5 et 6. Après la description du caractère du fleuve Fraser, on dit:

De fait, l'homme ne saurait maîtriser à l'heure actuelle l'énorme quantité d'eau que déverse la gorge profonde à Yale, à quelque 100 milles en amont de l'embouchure du fleuve. Nul ne saurait prédire quand cette inondation atteindra son point culminant et nul ne peut en prédire les proportions. Si les neiges des plaines, les neiges des montagnes et les pluies du printemps arrivent toutes ensemble, comme cela s'est produit en 1894 et en 1948, la vallée du Fraser inférieur est alors menacé d'un grave danger.

Voici un autre extrait:

Il est évident, à la lumière de ce qui précède, que la construction d'une digue dans la vallée située en bas de Yale ne saurait apporter aux habitants qu'une sécurité relative; elle ne saurait jamais leur fournir une sécurité absolue.

Le génie civil peut, par des méthodes prudentes, contenir le fleuve en certains endroits, le repousser ici et le faire dévier un peu là, mais

[M. Fulton.]

jamais on ne parviendra, sans faire des dépenses fabuleuses, à maîtriser et aménager, par un système de digues, le Fraser inférieur.

La rapport se termine ainsi qu'il suit:

Les deux gouvernements intéressés...

Celui de la province et celui du dominion.

...ont reconnu que le débit du fleuve Fraser n'était pas régularisé, et ils ont fort sagement établi une autre autorité, c'est-à-dire la Commission fédérale-provinciale du bassin du Fraser...

Maintenant appelée la Commission du Fraser.

...afin d'examiner la possibilité d'endiguer et de mettre en valeur les eaux du débit supérieur.

Le problème consiste à barrer les rivières à la source. J'en ai mentionné quelques-uns. Il y a le Fraser, la Thompson et la Thompson-Nord qui ont leur source dans les lacs Shuswat, Adams et Clearwater. Il y a aussi la rivière Nechako et la Chilko et ses affluents qui ont leur source dans des lacs. Il existe tout un réseau d'autres lacs comme ceux d'Hobson, de Quesnel et d'autres dont j'ai parlé.

Ainsi que l'indique le rapport que je viens de citer, il faudrait surtout élever des digues à ces lacs et autres nappes d'eau supérieures. Venant à la suite d'un levé effectué en vue de la détermination des meilleurs emplacements de digues, l'exécution d'un tel projet assurerait à toute la province une énorme réserve de force motrice pour l'établissement d'industries secondaires et pour le pompage d'eau d'irrigation, ainsi que pour la régularisation de l'écoulement des eaux au printemps. Il en résulterait un débit constant au lieu de l'occurrence au printemps et jusqu'en juin, de crues dévastatrices, et du débit insuffisant de l'automne.

Voilà ce qu'il faut faire. Mon grief, c'est que cette commission, établie sur une base solide, ne semble pas se rendre compte de l'urgence de sa tâche ou, si elle s'en rend compte, elle n'a pas les pouvoirs voulus pour s'y attaquer en toute diligence. Comme on n'aura même pas de rapport avant la fin de cette année et que les travaux ne seront pas entrepris avant l'an prochain, on ne peut s'attendre que la population de ma province soit satisfaite de la façon dont on s'emploie à résoudre ce problème.

CONSTRUCTION D'UN PONT À SASKATCHEWAN-LANDING

M. T. J. Bentley (Swift-Current): J'ai un grief à exposer mais je serai bref. Le sujet que je désire traiter se rapproche de celui qu'a abordé cet après-midi le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker). En parcourant la liste des crédits du ministère de l'Agriculture, je n'y vois aucun poste afférent à l'aménagement d'un barrage sur le bras sud de la rivière Saskatchewan. En écoutant le député